

COMMUNE de COMPS sur ARTUBY
- 83840 -

**AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE
du Domaine Public**

ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

**Square Raoul Meynard,
Du samedi 21 juin 2025 -14h au Dimanche 22 juin 2025 -02h**

2025_31

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, 2212-2 et L2213-1, L2213-2,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de Monsieur BEAUJOUAN Bernard, secrétaire de Comps en Fêtes d'occuper la voie publique, Square Raoul Maynard, du **samedi 21 juin 2025 -14h au dimanche 22 juin 2025 -02h**, afin d'organiser la fête de la musique.

ARRÊTE

- Art. 1 - Monsieur BEAUJOUAN Bernard, secrétaire de Comps en Fêtes est autorisé à occuper la voie publique, Square Raoul Maynard, du **samedi 21 juin 2025 -14h au dimanche 22 juin 2025 -02h**, afin d'organiser la fête de la musique.

- Art. 2 - La présente autorisation est précaire et pourra être suspendue en fonction des événements de sécurité et sanitaires.

- Art. 3 - Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BARGEMON/COMPS, Monsieur le Garde-Champêtre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Comps-sur-Artuby, le 13 juin 2025

Le Maire,
A. BARAÏE

